

Tommy Robinson en détention : des conditions de traitement jugées alarmantes par ses avocats

écrit par Jeanne la Gauloise | 15 novembre 2024





Les conditions de détention de [Tommy Robinson](#), de son vrai nom Stephen Yaxley-Lennon, font l'objet de vives critiques, en particulier en ce qui concerne son placement en isolement prolongé à la prison de Woodhill. Des documents récents, envoyés aux autorités pénitentiaires britanniques le 7 novembre 2024, dénoncent un traitement dégradant, contraire aux droits fondamentaux reconnus par la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH). Ce traitement suscite l'inquiétude de ses avocats, qui estiment que l'administration pénitentiaire britannique ne respecte pas ses obligations en matière de sécurité et de santé mentale envers leur client.



Tommy Robinson  

@TRobinsonNewEra



ADMIN POST - EMERGENCY UPDATE

Very important updates incoming about Tommy's situation at Woodhill prison.

Please make sure to share this information everywhere.

Stay tuned, all eyes on this thread for updates.

À l'origine en anglais et traduit par 

POSTE ADMINISTRATIF - MISE À JOUR D'URGENCE

Des mises à jour très importantes arrivent sur la situation de Tommy à la prison de Woodhill.

Assurez-vous de partager cette information partout.

Restez à l'écoute, tous les yeux sont rivés sur ce fil pour les mises à jour.

Cette traduction vous convient-elle ? Donnez-nous votre avis pour que nous puissions nous améliorer :  

Isolement et détérioration de la santé mentale

Selon la correspondance adressée à la prison de Woodhill, Tommy Robinson est maintenu en isolement, dans des conditions assimilables à une forme de confinement prolongé, qualifié d'« inhumain » par ses avocats. Cet isolement, qui implique un accès restreint aux douches, à l'exercice physique et à l'air frais, viole les recommandations internationales sur les droits des détenus. Les documents citent la définition de l'isolement par Juan Méndez, ancien rapporteur de l'ONU, qui le décrit comme « *l'isolement physique et social des individus confinés pendant 22 à 24 heures par jour* ».

Les rapports médicaux indiquent que cette privation

sensorielle et sociale aggrave l'état de santé mentale de Robinson, qui souffre déjà de symptômes de stress post-traumatique, d'anxiété et de dépression, exacerbés par les périodes antérieures d'incarcération en isolement. La détention actuelle serait même en violation des exigences de la politique britannique de soutien aux relations familiales des détenus, qui encourage le maintien des liens familiaux pour réduire la récidive.

Violation de l'article 8 de la CEDH

Les avocats de Robinson soutiennent que les conditions de détention violent l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme, qui protège le droit au respect de la vie privée et familiale. En le privant de moyens de communication réguliers et de visites familiales, l'administration pénitentiaire porterait atteinte à ce droit fondamental. Cette privation de contact extérieur, couplée à l'isolement, rend extrêmement difficile pour Robinson de maintenir des liens significatifs avec sa famille et son réseau de soutien.

De plus, les documents dénoncent une absence de justifications suffisantes pour un tel isolement prolongé, condition qui, selon plusieurs jurisprudences européennes, ne devrait être imposée qu'en cas de menace grave et bien documentée.

Un traitement discriminatoire pour un prisonnier civil

Tommy Robinson est actuellement détenu pour une infraction civile et non criminelle, ce qui selon ses défenseurs, devrait lui permettre de purger sa peine dans un établissement de catégorie D, moins restrictif. Pourtant, l'administration pénitentiaire persiste à le maintenir en catégorie C, exposé à des risques accrus de violence et d'intimidation. Ce transfert forcé en isolement est perçu par ses avocats comme une mesure punitive délibérée, au

mépris des droits d'un prisonnier civil. L'avocat de Robinson, dans sa lettre, rappelle que lors d'un précédent transfert en prison de catégorie C, Robinson avait subi des menaces de mort et des violences, au point de perdre plus de 60 livres en raison des conditions intolérables de détention.

Appel à une réponse immédiate

Dans leur courrier, les avocats de Tommy Robinson exigent une réponse de la part de la direction de la prison sous trois jours ouvrables. Ils demandent la fin immédiate de son isolement et son transfert dans une prison de catégorie D, adaptée aux conditions de détention d'un prisonnier civil. En outre, ils souhaitent que les autorités justifient les mesures prises et expliquent pourquoi Robinson n'a pas été placé dans une unité adaptée, malgré les assurances données antérieurement par l'administration pénitentiaire.

Les conditions de détention de Tommy Robinson soulèvent des questions fondamentales sur le respect des droits humains dans le système carcéral britannique, notamment pour les détenus à profil public. Alors que ses avocats alertent sur les risques de détérioration mentale et physique en cas d'isolement prolongé, l'avenir carcéral de Robinson reste incertain.

Tout cela se déroule dans le silence médiatique le plus total outre Manche, les médias britanniques portant une lourde responsabilité dans la persécution de ce dissident politique de premier plan.

Photo d'illustration : Pixabay (cc)

[cc] [Breizh-info.com](https://www.breizh-info.com), 2024, dépêches libres de copie et de diffusion sous réserve de mention et de lien vers la source d'origine

<https://www.breizh-info.com/2024/11/12/240193/tommy-robinson-e>

[n-detention-des-conditions-de-traitement-jugees-alarman-tes-par-ses-avocats/](#)